



EN TOUTE FRANCHISE

Région PACA

En partenariat avec le CIDUNATI

MARIGNANE, le 1^{er} juin 2008

Monsieur Jean-Luc WARSMANN
Président de la Commission
des Lois Constitutionnelles, de la Législation
de l'Administration Générale de la République
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

**Projet de loi 842 : Loi de Modernisation de l'Economie
Directive Européenne 2006-123 du 12 décembre 2006**

**Monsieur le Président de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation
de l'Administration Générale de la République,**

Nous venons de prendre connaissance de l'avis N° 895 de la Commission des Lois Constitutionnelles concernant la Loi de Modernisation de l'Economie.

La Commission a examiné la conformité de la législation nationale aux règles communautaires qui se trouve aujourd'hui contestée par l'article 14 de la directive mais la Commission des Lois n'a pas apporté de précision concernant les exigences fixées par l'article 15 de la même directive 2006-123, à savoir :

fixer les limites quantitatives par rapport à la population ou une distance à parcourir entre chaque prestataire pour toutes les autorisations.

De plus, le régime des autorisations ne doit pas être discriminatoire donc **pas de seuil de mètres carrés**.

Pour ces raisons, nous vous sollicitons afin que soit précisé dans la Loi de Modernisation de l'Economie pour respecter les exigences la Directive Européenne 2006-123 :

1. le mode de calcul fixant les limites quantitatives par rapport à la population ou de la distance à parcourir entre chaque prestataire.
2. Le régime d'autorisations n'est pas discriminatoire et concerne tous les prestataires voulant s'installer sur le territoire, sans distinction de mètres carrés, dans les espaces réservés au commerce de proximité et les espaces réservés aux grandes surfaces définis dans les PLU, SCOT, SDC qui devront être achevés pour la mise en œuvre de la Loi de Modernisation de l'Economie au 28 décembre 2009.

Ces exigences permettront de promouvoir un développement harmonieux, équilibré et durable des activités économiques.

Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre considération distinguée.

ROYER Daniel
Président National
du C.I.D.U.N.A.T.I.

DONNETTE Martine
La Présidente